

Rachat d'actions propres

Déclaration de transactions sur actions propres réalisées du 6 février au 10 février 2017 (inclus)
Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 avril 2016

GBL, en direct et au travers de ses filiales, a acquis, sur la période du 6 février au 10 février 2017 inclus :

- Au titre du contrat de liquidité : 12 500 actions GBL

Contrat de liquidité						
Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Méthode de négociation / marché
08/02/2017	10.000	78,99	-	-	789.870	OTC
10/02/2017	2.500	79,56	-	-	198.895	OTC
Total	12.500	79,10			988.765	

- Au titre du programme de rachat d'actions propres : 0 action GBL

Programme de rachat d'actions propres						
Date de transaction	Nombre de titres acquis	Prix moyen (EUR)	Prix le plus bas (EUR)	Prix le plus haut (EUR)	Montant (EUR)	Méthode de négociation / marché
-	-	-	-	-	-	-

Le tableau récapitulatif des acquisitions dans le cadre du programme de rachat d'actions propres depuis le 1^{er} juillet 2009 est disponible sous la rubrique « Investisseurs & Finances / Action GBL / Rachat d'actions propres » du site internet <http://www.gbl.be>.

Au 10 février 2017, GBL détient, en direct et au travers de ses filiales, 5.911.920 actions GBL représentatives de 3,7% du capital émis, dont aucune au titre du contrat de liquidité.